

AAC OCR 01B68-23-0200
Conseillers financiers pour le Service de médiation en matière
d'endettement agricole (FDMS) dans la province de l'Alberta
AMENDMENT #1

Insérer:
ANNEXE C

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE DE LA PROPOSITION

CRITÈRES OBLIGATOIRES

| Numéro du critère obligatoire | CRITÈRES OBLIGATOIRES | RENOI À LA PROPOSITION |
|--------------------------------------|--|-------------------------------|
| MC3 | Le lieu de travail principal de l'offrant doit être situé dans la province de l'Alberta, au Canada, et l'offrant doit être en mesure de fournir des services en anglais, à la fois par écrit et verbalement. | |

CRITÈRES COTÉS

Pour qu'une proposition soit admissible, son volet technique doit obtenir une **note globale** d'au moins 70 %.

L'offrant doit présenter le tableau fourni pour indiquer où l'information se trouve dans la proposition.

| Numéro du critère coté | Description | Grille de pointage | Renvoi à la proposition |
|------------------------|--|--|-------------------------|
| RC1 | <p>L'offrant doit démontrer que l'expert financier proposé possède la scolarité ou la désignation appropriée. On entend par scolarité appropriée :</p> <ul style="list-style-type: none">• un titre de comptable professionnel agréé (CPA) ou d'analyste financier agréé (CFA);• un diplôme universitaire en comptabilité, en finances, en agriculture ou en administration des affaires;• un diplôme d'études collégiales en comptabilité, en finances, en agriculture ou en administration des affaires.• une attestation de formation réussie en comptabilité, en finances, en agriculture ou en administration des affaires. <p>Une preuve de scolarité/attestation (copie de l'attestation) doit être présentée en vue de démontrer la conformité.</p> | <p>Un maximum de 15 points sera attribué comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Titre (15 points) OU ;- Diplôme universitaire (10 points) OU ;- Diplôme d'études collégiales (7 points) <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none">- Cours de formation complétés, 3 points par certificat pour chaque cours de formation complété, avec un maximum de trois (3) certificats. | |
| RC2 | <p>L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a travaillé au moins deux (2) ans dans des dossiers financiers ou comptables relatifs à l'agriculture ou à la petite entreprise. Il peut s'agir de la préparation et de l'analyse d'états financiers passés ou pro forma (bilans, états des revenus et des dépenses, analyse des ratios d'entreprise, provenance et utilisation des fonds, états des flux de</p> | <p>Un maximum de 15 points sera attribué comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- 10 points pour un minimum de deux (2) années d'expérience <p>ET</p> | |

| | | | |
|-------------|---|---|--|
| | <p>trésorerie), selon la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice.</p> <p>L'offrant doit présenter les antécédents professionnels pertinents accompagnés d'une description des tâches effectuées pour chacun.</p> | <p>- 1 point pour chaque année supplémentaire (maximum de 5 années supplémentaires)</p> | |
| RC 3 | <p>L'expert financier proposé doit expliquer comment sera effectuée la vérification des éléments de passif par une tierce partie et fournir une description de la façon dont la valeur de l'actif sera déterminée.</p> | <p>Un maximum de 15 points sera attribué comme suit :</p> <p>- Jusqu'à 8 points pour la description de la manière de procéder à la vérification des responsabilités par un tiers.</p> <p>1 point chacun, jusqu'à un maximum de 8 points, pour l'identification et la vérification des dettes. Exemples : confirmation de la dette avec le client, bureau de crédit, clarification des soldes avec les créanciers, etc.</p> <p>ET</p> <p>- Jusqu'à 8 points pour la description de la manière de déterminer l'évaluation actuelle des actifs.</p> <p>1 point pour chaque élément jusqu'à un maximum de 8 points pour l'identification et l'évaluation des actifs. Les exemples doivent inclure l'âge, l'état, la description des actifs, l'évaluation des terrains et des bâtiments, y compris les éléments comparables, les évaluations, etc.</p> | |
| RC 4 | <p>L'expert financier proposé doit décrire brièvement comment il interprète le rôle de l'expert financier qui est décrit dans la <i>Loi</i></p> | <p>Un maximum de 15 points sera attribué comme suit :</p> | |

| | | | |
|--------------------|--|---|--|
| | <p><i>sur la médiation en matière d'endettement agricole.</i></p> | <p>- 3 points pour chaque description de leur compréhension du rôle d'expert financier jusqu'à un maximum de 15 points.</p> <p>- Exemples : visite de l'exploitation, évaluation financière, identification des options, élaboration/analyse de la ou des options, plan de redressement/proposition aux créanciers, participation à la réunion de médiation, etc.</p> | |
| <p>RC 5</p> | <p>L'expert financier proposé doit fournir un (1) exemple d'expérience de travail remontant aux deux (2) dernières années, ainsi que les résultats, dans la préparation et l'analyse de rapports financiers, la formulation d'options et la recommandation de solutions concernant le rétablissement financier, conformément à l'énoncé des travaux de la demande d'offres à commandes. L'exemple fourni doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bilan; • état des revenus et dépenses antérieurs; • projection des flux de trésorerie; • analyse des ratios; • proposition d'options réalistes en ce qui concerne un plan de redressement; • présentation d'un résumé des options discutées; • recommandations concernant l'avenir à présenter à la rencontre de médiation. | <p>Un maximum de 30 points sera attribué comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modèles informatisés (2 points) ; - bilan actuel (2 points) ; - historique des revenus et des dépenses (4 points) ; - flux de trésorerie prévisionnel sur 2 à 3 ans (4 points) ; - analyse des ratios (4 points) ; - élaboration d'une option réaliste pour le plan de redressement (6 points) ; - présentation d'un résumé des options discutées (4 points) ; - recommandations pour aller de l'avant à présenter lors de la réunion de médiation (4 points). | |

| | | | |
|-------------|---|--|------------------------------------|
| RC 6 | L'expert financier doit fournir un exemple d'expérience de travail, à titre professionnel, dans la prestation d'aide aux personnes ou aux groupes vivant des situations stressantes comme des problèmes liés aux relations matrimoniales, à la famille, aux partenariats, ou des difficultés financières. Il faut donner de l'information sur les impacts de la situation courante, sur les mesures prises pour régler la situation et sur le résultat de l'intervention. | Un maximum de 10 points sera attribué comme suit : - Identification de la situation (2 points) ; - Impact sur les participants (1 point) ; - mesures prises (jusqu'à 4 points) ; - résultat (3 points) | |
| | | NOTE TOTALE NOMBRE DE POINTS MINIMUM REQUIS POUR RÉUSSIR : | 100 points 70 points (70 %) |